Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 849

Artikel: Coopération au developpement : la Suisse fait bande à part
Autor: Miserez, Marc-André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1019459

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BERNARD ZIEGLER AUX T.P.G.

Dénoncer la "formule magique"

■ (*jd*) C'est bien connu, la "lotisation", cette mise en coupe réglée de la vie économique et sociale par les partis, est un phénomène typiquement italien. Rien de tel chez nous ? Pas sûr, en Suisse également les grands partis monopolisent les postes de direction des régies publiques, des administrations, et même l'institution judiciaire.

La récente actualité genevoise a jeté une lumière crue sur l'appétit des partis. Au moment du renouvellement du conseil d'administration des Transports publics genevois (TPG), les socialistes ont fait valoir leur intention d'assumer la présidence de cette régie. Du point de vue de la logique arithmétique, la revendication est inattaquable: les radicaux contrôlent les Services industriels, le démocrate-chrétien Fontanet est à la tête de la Caisse d'épargne, un libéral va présider aux destinées de la Banque hypothécaire. En toute justice les TPG doivent revenir aux socialistes, quatrième partenaire gouvernemental.
En définitive la présidence des TPG a été attribuée à Bernard Ziegler, à titre transitoire. Au-delà du calcul politique, cette décision paraît justifiée: au moment où l'Etat consent à d'importants investissements en faveur des transports publics, où les TPG connaissent une profonde réorganisation, il est bon que le chef du Département responsable des transports monte au front.
Mais sur le principe, ce mode de répartition des postes-clé sur une base proportionnelle nous paraît malsain. L'argument, qui consiste à dire que l'influence politique doit se prolonger jusque dans les grandes régies à caractère public, n'est guère convaincant. Sous ce prétexte on privilégie l'étiquette politique, souvent au détriment de la compétence. Les entreprises publiques ou semi-publiques sont des organisations complexes, qui gèrent des budgets importants et à qui on demande des prestations de qualité. L'étiquette partisane n'est pas un gage de qualification et les grandes régies méritent mieux que de servir de récompense pour politiciens en fin de carrière ou fidèles militants sans emploi. En définitive, ce partage des dépouilles témoigne du peu d'estime que portent les partis au service public.

COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

La Suisse fait bande à part

■ (*mam*) *Le Monde* du 14 janvier se fait l'écho d'un rapport du Conseil économique et social qui propose l'amélioration et l'extension du Service national de la coopération. Ce système, en place depuis la fin des années 50, permet à des jeunes Français d'accomplir leur service militaire sous forme d'assistance technique ou de coopération dans des pays du tiers-monde. En 1986, ces volontaires ont été au nombre de 4600 environ. Ils coûtent en moyenne deux à trois fois moins cher à l'Etat que des coopérants civils, avantage non négligeable. Toutefois, souligne le rapport, il convient de veiller particulièrement à un bon encadrement de ces hommes très jeunes, afin d'éviter certaines dérives.
La Belgique connaît depuis 1962 un système à peu près analogue. Il concerne les jeunes gens dont la formation peut être utile à un pays en voie de développement (médecins, techniciens, architectes, enseignants ...)
Et en Suisse ? A l'heure où l'on parle tant du Corps d'aide en cas de catastrophes, ne serait-il pas temps de relancer le débat ? DP avait posé la question dans une brochure parue en 1969 (nos 113-114). La plupart des arguments développés à l'époque restent valables et au premier chef celui qui voulait que notre pays se considère systématiquement comme un cas à part. Nous restons une des nations les plus riches et les moins généreuses en matière d'aide publique au développement ; l'aide privée sert trop souvent à des investissements dont les bénéfices sont ensuite rapatriés ; quant à l'obstacle constitutionnel, il n'est pas plus incontournable aujourd'hui qu'il y a dix-sept ans. Alors ?...

■ (*réd*) Notre éditorial "Pour une solidarité critique" (DP 843) continue de provoquer des réactions parmi nos lecteurs. Des réactions qui trop souvent témoignent d'une lecture hâtive et partiale. Pourquoi considérer toute critique à l'égard de l'expérience nicaraguayenne comme un crime de lèse-révolution et assimiler ses auteurs à des alliés objectifs de l'impérialisme américain? Certes la révolution du Nicaragua et l'effort de développement et de transformation sociale que mène ce pays ont besoin de la solidarité la plus large. Nous l'avons clairement exprimé: il fallait lire "solidarité" et non seulement "critique".

NICARAGUA

Où étiez-vous Messieurs ?

Néanmoins la critique est nécessaire; elle n'affaiblit pas la solidarité, elle la renforce. Non, il n'y a pas là de paradoxe: la sympathie active pour une cause ne dispense pas d'exprimer ses craintes, ses déceptions même. Ne pas le faire, c'est en définitive faire preuve de peu de respect pour les idées et les hommes dont on se déclare solidaire.
Parce qu'ils ne sont pas solidaires, les parlementaires suisses qui se répandent actuellement dans les médias pour stigmatiser l'expérience nicaraguayenne ne sont pas crédibles.
Leur tardif intérêt pour ce pays coïncide par trop avec la vaste campagne de désinformation orchestrée par les Etats-Unis. Ceux qui hier se sont accommodés de la dictature somoziste ne sont pas légitimés à donner aujourd'hui des leçons de démocratie au Nicaragua. Et J.-S. Eggly est mal venu de citer DP à chaque occasion pour tenter de donner plus de poids à ses critiques. Dans ce débat, la crédibilité est du côté de la solidarité critique.

P.S. Alain Perrot, de Genève, nous communique une *Lettre ouverte à un conseiller national et journaliste genevois au sujet du Nicaragua* publiée par l'Association internationale contre la torture, case 84, 1211 Ge. 20. A lire.